

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE
DU 04 DECEMBRE 2020

Présents : **BLANC M., DUMEL P., BALTOLU M., BLANC C., GUYOT S., LOIGEROT V., LUPFER I., MANET C., MELON G., MURAT M., POYER J-P.**

Excusé : /

SECRETAIRE DE SEANCE : DUMEL P.

Début de séance à 20 h 40 - Fin de séance à 22 h 25

Le compte-rendu de la réunion du 08 octobre est approuvé à l'unanimité.

1. - Abattement perte de récolte :

Monsieur le Maire indique qu'en 2019, la commune a bénéficié d'une exonération partielle des taxes foncières pour perte de récolte.

Comme le prévoit le code rural en son article L411-24, celle-ci doit être répercutée sur les baux ruraux, pour les locataires exploitants agricoles, au prorata des surfaces louées.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

2. Décision Modificative n°1 :

La participation au syndicat de la Baroche est plus importante que prévue, aussi le Maire propose de modifier le budget comme suit :

- Compte 615231 : -3000.00€
- Compte 65548 : +3000.00€

Accord à l'unanimité des présents

3. Prix du bois d'affouage 2021 :

Comme chaque année, il faut définir le prix de vente du bois d'affouage. Le Maire propose de maintenir les tarifs pour 2021, à savoir :

Pour le bois de diamètre inférieur à 10 cm gratuit et pour le bois de diamètre supérieur ou égal à 10 cm, le prix sera de 9.00€ le stère pour les personnes de la commune et 12.00€ pour les personnes extérieures au village.

Dorénavant, le bois d'affouage sera proposé aux personnes non professionnelles du bois.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents.

4. Télétravail :

Le Comité Technique doit être consulté sur ce point et n'ayant pas eu de réponse, ce point est reporté à une prochaine réunion.

5. Compte Épargne Temps (CET) :

Le Maire explique au conseil que le CET permet aux agents à temps complet de transférer des jours de congés sur un compte afin de les garder en cas de besoin ou, s'ils ne sont pas pris les poser avant le départ en retraite. L'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an, mais peut mettre les autres sur ce CET. Il peut aussi l'alimenter avec des RTT. A noter que le nombre total de jour du CET ne peut excéder 60 jours. Pour les agents à temps non complet ou temps partiel, les règles ci-dessus sont proratisées au temps de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la gestion du CET à l'unanimité.

6. Maintenance défibrillateur :

Jusqu'à présent, la maintenance du défibrillateur était prise en charge par les communautés de communes successives puis par GBCA. Cette dernière nous a informés qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la commune devra prendre en charge cette maintenance.

La société Franche-Comté-Défibrillateurs, qui a installé le défibrillateur et son armoire a effectué la maintenance de celui-ci jusqu'à présent, propose un tarif de 100€ HT par an. Le Maire s'est renseigné sur les tarifs d'autres sociétés mais le coût est plus important. De plus, la société Franche-Comté Défibrillateurs propose 2 séances de formation à l'utilisation d'1 heure 30 chacune, à destination du public et ce gratuitement.

Le conseil à l'unanimité, choisit la société Franche-Comté-Défibrillateurs.

7. Convention Gardes Champêtre :

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2017, la commune avait décidé d'adhérer au service des gardes nature appelé aujourd'hui gardes champêtre.

La convention prend fin au 31 décembre 2020. Aussi, si nous souhaitons toujours bénéficier de ce service, il convient de signer la nouvelle convention qui est valable 3 ans.

Le Maire précise que le coût, calculé en fonction du nombre d'habitants, est de 4€ par habitant, soit un total de 912€ pour la commune en 2021.

Accord à l'unanimité.

8. Travaux d'enfouissement des réseaux tranche 1 :

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le 26 mai, le conseil avait décidé de faire une étude concernant l'enfouissement des réseaux de l'entrée du village jusqu'à la mairie avec la rue des Ridoles. TDE90 s'occupe du dossier et a fait procéder au chiffrage. Le montant des travaux s'élève à 141 673.41 €. Une convention signée par le Premier Adjoint sera établie.

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour ces travaux et la signature de la convention.

9. Demandes de subventions :

Le Maire explique que les travaux d'enfouissement des réseaux, tranche 1 et tranche 1 bis peuvent bénéficier de subventions. Certaines seront demandées au Grand Belfort : elles concernent l'enfouissement de la tranche 1 (rue des Ridoles et une partie de la rue de la Mairie), ainsi que les candélabres de cette tranche et de la tranche 1 bis (Rue d'Alsace, Rue du Pommier et Rue du Fahy). L'enfouissement de la tranche 1 bis fera l'objet d'une demande au titre de la DETR et / ou la DESIL. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subventions.

10. Décision Modificative Lotissement :

Il est possible que la parcelle 3 soit vendue cette année. Dans cette éventualité, le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Section fonctionnement :

- Compte 71355 (042) dépense : + 31 570.00 €
- Compte 7015 (70) recette : + 81 400.00 €

Section investissement :

- Compte 3555 (040) recette : + 31 570.00 €
- Compte 168741 (16) dépense : + 31 570.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

11. Déneigement :

Le Maire indique au conseil que l'entreprise Jullerot de Fontaine, a prévenu de sa décision de ne plus effectuer le déneigement. Aussi, il a demandé à Julien DONZÉ, auto-entrepreneur du village, de lui faire parvenir un devis pour cette prestation. Ce dernier s'élève à 57€ de l'heure et 3 heures par passage soit 171€ par passage. Il prévoit également 1 astreinte par an s'élevant à 171€ s'il n'y a pas de neige. Une convention sera signée pour acter cet accord. Après en avoir délibéré, le conseil accepte ce devis et autorise le Maire à signer la convention.

12. Divers :

- * Bienvenue à Camille, nouvel habitant du village né le 11 novembre. Un cadeau lui a été offert.
- * Le Maire fait part du décès de Madame ANTOINE Monique.
- * Travaux 2021 : en plus de l'enfouissement des réseaux, il est prévu d'entreprendre la réfection des escaliers intérieur et extérieur de la salle polyvalente et de la salle de sports.
- * Lotissement : la dernière parcelle est pré réservée.
- * Décoration de Noël : installation le 05 décembre.
- * Repas des aînés : avec les circonstances sanitaires exceptionnelles, le repas des aînés n'aura pas lieu. Afin de soutenir l'économie locale, le conseil a décidé d'offrir aux aînés un coffret de dégustation venant des établissements BEURET.
- * Aménagement Rue des Ridoles : un trottoir est prévu, les habitants de cette rue sont invités à réfléchir à l'aménagement le plus approprié et en faire part aux conseillers de la rue (Sarah GUYOT et Gérard MELON).
- * Logement communal : le locataire nous a informé de son départ au 1^{er} février. Le loyer est de 435€, ce logement sera disponible.
- * Poteau arrêt de bus : le poteau situé en face de la mairie sera décalé vers l'armoire.
- * Les conseillers remercient Michaël pour les travaux faits à l'école et à la mairie (placards, meuble, porte-manteaux...)
- * Un bus de la ligne Vauban passe et stationne dans la rue du Fahy. Le Maire essaiera de solutionner ce problème.